

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général
01.40.52.86.01

Madame Elisabeth BORNE
Première ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 – PARIS

Paris, le 02 décembre 2022

Madame la Première ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur les remontées de terrain que nous recevons concernant la mise en place des conseillers référents indemnitaires (CRI) à Pôle emploi, créés par la Convention tripartite État-Unédic-Pôle emploi 2019-2022, qui conduit à la levée de l'anonymat des agents.

Une lettre ouverte a été adressée à Monsieur le Directeur Général de Pôle emploi le 23 mars 2021 sur les conséquences du déploiement des CRI. Cette lettre mentionnait notamment l'augmentation exponentielle et de plus en plus violentes des incivilités et des agressions à l'égard des agents, l'augmentation de l'absentéisme et la montée des incidents sur site et au téléphone au sein des agences Pôle emploi depuis la mise en place de CRI.

La levée de l'anonymat concerne les agents de Pôle emploi mais également d'autres agents du Service public en contact avec du public et nous craignons que d'autres services publics en subissent à leur tour les conséquences.

La Confédération Force ouvrière, attachée au maintien et à la préservation de la santé et de la sécurité des agents du Service public, demandent la préservation de l'anonymat des agents du Service public en contact avec du public. Pour FO, chaque agent devrait a minima pouvoir disposer d'un « pseudonyme » afin que lui-même (ainsi que sa famille) soit réellement protégé par l'établissement, la protection fonctionnelle prévue par le code de la fonction publique étant manifestement insuffisante.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et reste disponible pour échanger avec vous-même ou votre cabinet sur ce sujet de toute première importance pour les agents.

Je vous prie de croire, Madame la Première ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Frédéric SOUILLOT,
Secrétaire général

